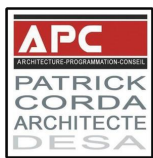


LE CLOS CESAR

Ancien Stade Paul Lebugle

4 Avenue de Chambord - Rue d'Entre-Deux aux Vallées
45190 **BEAUGENCY**

MAÎTRISE D'OUVRAGE	AMO
 IMMOBLEU PROMOTION IMMOBLEU PROMOTION ILE DE FRANCE SARL 8 Quai de Bir-Hakeim Les Rives de Marne 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 77 21 - Fax : 01 45 11 77 21 - SIRET : 880 945 893 00019 APE : 6810Z	 IMMO CONSEILS 265 Avenue Daumensil 75012 PARIS
AMO	MAÎTRISE D'ŒUVRE
 APC AMO 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01	 SASU Atelier Patrick Corda APC 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01 Inscrit à l'ordre des architectes IDF n° S13619 SIRET N°52358384700018
BUREAU D'ETUDES FLUIDE - THERMIQUE	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE
 P.CETECH 8 Quai Bir Hakeim 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 76 00	 BET BUCHET 29 Rue Jean Mermoz 78000 VERSAILLES Tél : 01 39 02 16 14
PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDES HQE
 SYMBIOSIS 17 Rue Charles Derby 92140 CLAMART Tél : 06 79 94 16 61	 POSITHERM 170 Boulevard de Stalingrad 69451 LYON CEDEX 06 Tél : 04 78 68 79 54

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DOSSIER SPECIFIQUE

MODIFICATIONS	DATE	IND.

NOTICE DE SECURITE INCENDIE
TISANERIE (Résidence séniors)

Phase : **PC**

MAI 2025

Ind :

3

Ech :

Objet de la demande :

Construction d'un ensemble immobilier

Angle Avenue de Chambord – rue d'Entre-Deux aux vallées
45190 BEAUGENCY

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC40 - NOTICE DE SECURITE ERP

1. OBJET DU PROJET

La présente notice concerne les dispositions prises en matière de sécurité incendie pour la création d'une tisanerie à destination des usagers de la résidence Sénior.

Cette résidence sénior fait partie d'un ensemble immobilier composé de :

- 5 bâtiments d'habitations indépendants hall A à E, avec un parc de stationnement de 50 en sous-sol situé sous les bâtiments hall A à C.
- 3 locaux commerciaux livrés brut situés dans le bâtiment hall A.
- 5 maisons individuelles.
- Un bâtiment d'habitation de type résidence sénior de R+2 à R+3 avec locaux de services.
- Un parc de stationnement commun à la résidence sénior de 61 places et des maisons 10 places.
- Un parc de stationnement hôtel de 67 places.
- Un hôtel de R+2 à R+3.
- Une crèche livrée brute située au RDC du bâtiment de l'hôtel.

L'ensemble se situe à l'angle de l'avenue de Chambord et de la rue d'Entre-Deux aux vallées.

2. DESCRIPTION SUCCINTE DU PROJET

La résidence se compose de 3 cages d'escalier totalisant 68 logements.

Il sera annexé un parc de stationnement sur 1 niveau de sous-sol.

L'accès se fera depuis l'avenue de Chambord.

.

La tisanerie au RDC du hall d'entrée principal.

3. CALCUL DE L'EFFECTIF

La salle commune a une superficie de 58.61 m², l'effectif admis sera de 59 personnes à raison de 1 personne par m². (Article L1 §f autre salle polyvalente).

4. CLASSEMENT

Le local est classé en ERP de 5ème catégorie.

Il sera appliqué l'arrêté du 22 juin 1990 relatif aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

5. STRUCTURE

5.1. ACCESSIBILITE POMPIER

La résidence est desservie par une voie engin longeant la rue d'Entre-deux aux vallées avec une raquette de retournement devant la porte d'entrée principale. Une borne incendie sera mis en place à moins de 60m de l'entrée principale du bâtiment.

L'accès de l'établissement est situé à moins de 60m de la rue.

5.2. ELEMENTS PORTEURS VERTICAUX/PLANCHERS/RECOUPEMENT VERTICAL DES BATIMENTS/PAROIS

Le dernier plancher de l'établissement est situé à moins de 8m du sol, il n'est pas requis une stabilité au feu. Cependant, le bâtiment sera construit en béton armé et aura une stabilité au feu d'1h (R60) minimum.

5.3. ISOLEMENT

L'établissement sera isolé des logements par des parois CF1h et plancher CF1h.

Pour les éventuels conduits traversant le plancher haut, il sera mis en œuvre des manchons CF1h pour les diamètres supérieurs à 125mm.

5.4. FAÇADES

Les parements extérieurs des façades seront en enduits monocouche et respectent le classement catégorie M2.

5.5. COUVERTURES

La couverture sera réalisée en tuile mécanique incombustible.

5.6. ISOLATION PAR L'INTERIEUR

Les matériaux d'isolation par l'intérieur répondent aux caractéristiques du Guide de l'isolation par l'intérieur (Cahier n°1624).

6. DEGAGEMENTS

La tisanerie peut recevoir 59 personnes, il existe 1 issue de secours totalisant 2 UP avec un

parcours inférieur à 25m et un dégagement de 1UP.

Toutes les portes des locaux accessibles au public ne comporteront pas de cul de sac de plus de 10 mètres.

Toutes les portes des locaux auront une largeur minimum de 0,90 m.

L'ensemble des sorties et dégagements seront balisés conformément aux articles EC.

Evacuation des handicapés.

La tisanerie étant au RDC, les handicapés pourront évacuer de plain-pied, directement sur l'extérieur.

7. REVETEMENTS

Le sol de la salle commune sera réalisé en carrelage incombustible, les parois seront en peinture sur plaque de plâtre de classe M2 minimum.

Le plafond sera en dalle 600*600mm M1.

8. LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Sans objet

9. DESENFUMAGE

Le local a une surface inférieure à 300m² et ne comporte pas de cage d'escalier. Il n'y a pas de dispositif de désenfumage.

10. CONDUITS ET GAINES

Le conduit de ventilation, en tôle d'acier spiralée, du local sera indépendant et isolé au feu CF1h sur toute la hauteur du bâtiment.

11. CHAUFFAGE – VENTILATION (CH 1 A CH 58)

L'installation de chauffage sera réalisée par eau chaude alimentée depuis la pompe à chaleur située en sous-sol.

L'installation sera conforme aux articles CH du 25 juin 1980.

12. INSTALLATIONS DE GAZ (GZ 1 A GZ 30)

Sans objet.

13. INSTALLATIONS ELECTRIQUES (EL 1 A EL 23)

Elles seront conformes aux articles EL du règlement de sécurité modifiés par le J.O. du 07/02/02 et à la NF C 15-100.

La salle sera éclairée par 2 circuits indépendants et sélectivement protégés. Les commandes de

l'éclairage normal ne seront pas accessibles au public.

14. ECLAIRAGE DE SECURITE (EC 1 A EC 15)

Conformément aux articles EC 7 à EC 12 et U32 un éclairage de sécurité d'évacuation par blocs autonomes conformes à la Norme NF C 71-800 et admis à la marque NF AEAS, sera mis en place à la sortie.

Les locaux seront balisés ainsi que l'ensemble des cheminements horizontaux qui y conduisent.

15. ASCENSEURS

Sans objet

16. INSTALLATION DE CUISSON

Sans objet

17. MOYENS DE SECOURS (MS 1 A MS 74)

Poteaux et bouches d'incendie

Un hydrant est prévu à moins de 60m de l'entrée principal sur le trottoir de l'avenue de Chambord.

Une alarme de type 4 sera prévue avec des déclencheurs manuels à chaque étage dans les cages d'escalier.

Robinets d'incendie armés, Colonnes sèches

Sans objet.

Extincteurs portatifs

Ils seront conformes aux NF et seront du type :

- Extincteurs à eau pulvérisée : 1 pour 200 m²,
- Extincteurs à dioxyde de carbone : matériel électrique,
- Extincteurs spécifiques à d'autres risques.

Plans d'évacuation

Des plans d'évacuation seront mis en place à chaque sortie extérieure.